



UNION SPORTIVE
FONTENAYSIENNE

REGLEMENT DES VESTIAIRES

- Les vestiaires ne doivent pas être mixtes.
- Le sportif n'est pas autorisé à aller dans les vestiaires des sportifs de sexe opposé.
- Si le club ne dispose que d'un seul vestiaire, l'utilisation du vestiaire se fait à tour de rôle.
- L'utilisation d'un seul vestiaire pour les sportifs, les entraîneurs et les bénévoles n'est pas autorisée. Son utilisation se fait à tour de rôle.
- L'entrée dans le vestiaire se fait en frappant la porte, en s'annonçant et après avoir entendu une réponse donnant la permission d'entrer.
- Il est nécessaire de prévoir un temps suffisant pour se changer dans les vestiaires.
- Pour les sportifs qui ne sont pas en âge ou en capacité de se changer seuls, la présence du parent du même sexe est autorisée.
- Un sportif mineur ne doit pas se retrouver seul à seul dans le vestiaire avec un autre sportif mineur ou avec tout adulte.
- La présence d'un encadrant du même sexe peut être autorisée dans le vestiaire si celle-ci est jugée indispensable pour éviter toute dérive (chahut, rixes, comportements agressifs...).
- L'utilisation des téléphones portables et des appareils photographiques est interdite dans le vestiaire.
- L'utilisation de la cigarette électronique est strictement interdite dans le vestiaire.